Image not found or type unknown

Commande auprès d'une société en redressement judiciaire

Par **seb63**, le **15/11/2009** à **17:55**

Bonjour,
J'ai signé, le 22/07/2009 un bon de commande auprès d'une société vendant des systèmes de chauffage par géothèrmie (située dans le puy-de-dome). Je n'est pas encore versé d'accompte à cette société car j'avais précisé sur le bon de commande qu'il n'était valable que si j'avais l'accord de prêt de ma banque (le commerciale a insisté pour que je signe afin que je bénéficie de prix avantageux). Je viens d'avoir l'accord de ma banque mais je viens d'apprendre, par la même occasion, que la société en question est en redressement judiciaire depuis le 28/08/2009. Je n'ai pas versé l'accompte, et je souhaite annuler ma commande du fait de se redressement judiciaire, puis-je le faire ?

J'espère que vous aurais la réponse à ma question.

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés